

« PROWEBCE »
Société anonyme au capital de 397.485,20 €
Siège social : LEVALLOIS PERRET (92300)
14, rue Chaptal
421 011 875 RCS NANTERRE
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
COMPRENANT LES MENTIONS RELATIVES AU GROUPE

Le présent rapport de gestion a été établi conformément à la loi et aux règlements et présente l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Conformément à la faculté offerte par les dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce, le présent rapport inclut également les mentions relatives au groupe PROWEBCE.

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. Présentation de l'activité de la Société

Au cours de l'exercice 2014, la Société a poursuivi son activité d'offre globale de services et d'outils de communication et de gestion à l'attention des comités d'entreprise et des collectivités.

A ce titre, le chiffre d'affaires de la Société est passé de 68.355.131 € en 2013 à 91.677.589 € en 2014, tandis que le résultat net de la Société est passé à 3.777.127 € (contre 2.684.273 € au titre de l'exercice précédent), étant précisé que les sociétés LOISIRS SOLEIL EVENTS (acquise par la Société en mai 2014) et PROWEB FORMATION ont toutes deux fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au profit de la Société, avec effet au 30 décembre 2014.

1.2. Présentation de l'activité du Groupe PROWEBCE

1.2.1. Périmètre de consolidation du Groupe PROWEBCE

a) Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation

Les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe PROWEBCE à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- PROWEBCE ;
- AU SERVICE DU CE (dont la Société détient 33,99 % du capital et des droits de vote).

b) Variations du périmètre de consolidation au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, le périmètre de consolidation n'a fait l'objet d'aucune modification par rapport au périmètre existant au 31 décembre 2013, à l'exception de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société LOISIRS SOLEIL EVENTS dont la Société a acquis le 31 mai 2014 100 % du

capital et des droits de vote, étant précisé par ailleurs que par souci de simplification de la structure du Groupe, (i) la société LOISIRS SOLEIL EVENTS et (ii) la société PROWEB FORMATION ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation emportant transmission universelle de leur patrimoine au profit de la Société avec effet au 30 décembre 2014 (sans effet rétroactif fiscal).

1.2.2. Activité du Groupe PROWEBCE

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 93.558.745 € en 2014, contre 68.453.235 € en 2013.

Le résultat consolidé des sociétés intégrées s'élève, avant amortissement des écarts d'acquisition, à 4.163.395 € en 2014 contre 2.746.394 € en 2013.

Le résultat d'ensemble consolidé, après amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence, s'élève à 3.668.459 € en 2014 contre 2.202.704 € en 2013.

2. PRESENTATION DES RESULTATS SOCIAUX ET CONSOLIDES

2.1. Méthodes comptables

Les comptes sociaux et consolidés qui sont soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement desdits comptes sont identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

2.2. Au niveau des comptes sociaux de la Société

Le chiffre d'affaires réalisé a été de 91.677.589 € en 2014 (produits d'exploitation : 93.337.374 €), contre un chiffre d'affaires de 68.355.131 € au titre de l'exercice précédent.

Les traitements et salaires se sont élevés à 8.559.981 € pour l'exercice 2014 contre à 7.682.129 € en 2013 ; le montant des cotisations sociales patronales et avantages sociaux y afférent s'est élevé à la somme de 3.721.253 € en 2014.

L'ensemble des charges d'exploitation de l'exercice a atteint au total 87.128.392 € contre 65.874.943 € en 2013.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 6.208.982 € en 2014 contre 4.191.931 € en 2013.

Le résultat financier s'élève au titre de l'exercice écoulé à 12.277 € contre 7.300 € en 2013 : les produits financiers atteignent 216.398 € en 2014, contre 67.808 € en 2013, et les charges financières, 204.120 € en 2014 contre 60.508 € en 2013.

Le résultat exceptionnel de (75.325) €, est constitué des indemnités de rupture de contrats de travail pour 69.303 €, de frais de litiges avec le personnel pour un montant de 28.727 € et de divers produits (nets) non récurrents pour un montant de 22.705 €.

Le montant de l'impôt sur les sociétés s'élève à 1.525.918 € et la participation des salariés atteint 842.889 € au titre de l'exercice 2014.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net comptable de l'exercice 2014 se solde par un bénéfice de 3.777.127 €, contre un bénéfice de 2.684.273 € au titre de l'exercice précédent.

2.3. Au niveau des comptes consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 93.558.745 € au titre de l'exercice 2014, contre 68.453.235 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation consolidé atteint 5.622.763 € en 2014 contre 3.753.336 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier consolidé ressort à 64.084 € en 2014 contre 3.522 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel consolidé ressort quant à lui à (67.840) € en 2014 contre (254.540) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un montant d'impôt sur les sociétés de 1.455.612 €, d'un résultat des sociétés mises en équivalence de 59.591 € et d'une dotation aux amortissements des écarts d'acquisition de 554.528 €, le résultat d'ensemble consolidé atteint 3.668.459 € en 2014, contre 2.202.704 € au titre de l'exercice précédent, et correspondant au résultat groupe, en l'absence de tout résultat hors groupe.

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

3.1. Faits marquants de l'exercice

La Société a procédé à l'acquisition en date du 31 mai 2014 de 100 % du capital et des droits de vote de la société LOISIRS SOLEIL EVENTS exploitant à NICE une activité d'agence de voyage et de billetterie à destination des comités d'entreprise.

A la suite de quoi, par souci de simplification de l'organigramme du groupe PROWEBCE, la société LOISIRS SOLEIL EVENTS a fait l'objet, aux termes des décisions de l'associé unique en date du 26 novembre 2014, d'une dissolution sans liquidation, opérant ainsi transmission universelle du patrimoine de LOISIRS SOLEIL EVENTS au profit de la Société, avec effet juridique et fiscal au 30 décembre 2014.

De même, la société PROWEB FORMATION a fait l'objet, aux termes des décisions de l'associé unique en date du 26 novembre 2014, d'une dissolution sans liquidation, opérant ainsi transmission universelle du patrimoine de PROWEB FORMATION au profit de la Société, avec effet juridique et fiscal au 30 décembre 2014. Cette opération de dissolution-confusion a mis un terme à l'intégration fiscale entre la Société et PROWEB FORMATION.

3.2. Perspectives d'avenir

En termes de perspectives d'avenir, la Société entend poursuivre son développement commercial auprès des comités d'entreprise et maintenir sa position de leader sur le marché de la communication, de la gestion et des activités sociales et culturelles des comités d'entreprise.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposerons d'affecter entièrement le bénéfice de l'exercice de 3.777.127 € au poste « report à nouveau » dont le solde sera ainsi porté de 3.251.001 €, son montant actuel, à un montant de 7.028.128 €.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2013	575.952,47 €	-	-
2012	556.092,04 €	-	-
2011	-	-	-

5. ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

A la suite de la réalisation avec effet au 30 décembre 2014 de la dissolution sans liquidation de chacune des sociétés LOISIRS SOLEIL EVENTS et PROWEB FORMATION, la Société détenait au 31 décembre 2014, l'unique participation suivante :

- 33,99 % du capital et des droits de vote de la société AU SERVICE DU CE laquelle a généré en 2014 un chiffre d'affaires de 3.020.874 € et un résultat net de 187.000 €.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Événements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

La société AU SERVICE DU CE a cédé son fonds de commerce, aux termes d'un acte de cession conclu en février 2015.

6.2. Activités en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a engagé un certain nombre de dépenses de développement, interne et externe, qui ont été portées à l'actif du bilan pour un montant global de 1.517.894 €.

6.3. Plan d'actions gratuites – Epargne collective

6.3.1. Plans d'actions gratuites

En application des dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2007 a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, et pour une période de 38 mois, à l'attribution gratuite d'un nombre maximum d'actions de la Société correspondant à 2 % du capital de la Société, apprécié au jour où le conseil ferait usage de l'autorisation, et ce, au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a, aux termes de ses délibérations du 17 février 2011, fait à nouveau usage de l'autorisation consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 19 décembre 2007 et a procédé à l'attribution gratuite d'un total de 5.162 actions de la Société (le « **Plan d'AGA 2** »).

A l'issue de la période d'acquisition de deux ans fixée par le conseil d'administration ayant pris fin le 16 février 2013, le nombre total d'actions attribuées de manière définitive aux bénéficiaires s'est élevé à 4.403 actions et ce, compte tenu du départ du groupe PROWEBCE de certains des bénéficiaires.

Ces 4.403 actions faisaient l'objet d'une obligation de conservation par leurs bénéficiaires, laquelle a pris fin le 16 février 2015.

6.3.2. Épargne collective

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucun salarié ne détient d'actions de la Société qui feraient l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE).

6.4. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 4 du Code de commerce, est annexée ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société (Annexe I).

6.5. Informations sociales et environnementales

Au titre de l'exercice 2014, l'effectif moyen de la Société s'élève à 265 personnes. Les effectifs présents au 31 décembre 2014 étaient de 284 personnes répartis entre 56 cadres (dont 30 hommes et 26 femmes) et 228 non cadres (dont 86 hommes et 142 femmes).

En outre, nous vous informons que l'activité de notre Société ne présente pas d'impact significatif au niveau environnemental.

6.6. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a été procédé, au cours de l'exercice écoulé, à aucune dépense non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts.

6.7. Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices

	< 30 J		De 30 à 60 J		> 60 J		Total TTC	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Dettes Fournisseurs	2 181 403 €	998 091 €	2 870 267 €	3 493 317 €	688 864 €	499 046 €	5 740 434 €	4 990 454 €

6.8. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices figure en Annexe II du présent rapport.

6.9. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en Annexe III du présent rapport.

7. PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Conformément à l'ordre du jour de l'Assemblée, nous allons soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

Dans la **première résolution**, nous vous demanderons d'approuver les comptes sociaux et le bilan de la Société au titre de l'exercice écoulé faisant ressortir un bénéfice de 3.777.127 €.

Vous aurez par ailleurs, à prendre acte de ce qu'aucune dépense ayant trait aux charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

Si vous approuvez les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître un bénéfice de 3.777.127 €, nous vous proposerons, dans une **deuxième résolution**, de l'affecter de la manière indiquée ci-avant.

Dans une **troisième résolution**, nous vous demanderons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes, vous aurez ensuite dans une **quatrième résolution** à prendre acte de ce qu'aucune convention nouvelle de la nature de celles visées audit article n'a été conclu au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demanderons dans une **cinquième résolution** de donner quitus aux membres du Conseil d'administration.

Enfin, dans une **sixième résolution**, vous aurez à donner tous pouvoirs qu'il appartiendra.

Nous espérons que vous voudrez bien adopter l'ensemble de ces résolutions dans le sens proposé par votre conseil.

Le Conseil d'Administration

Annexes :

Annexe I	Liste des mandats sociaux
Annexe II	Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices
Annexe III	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

ANNEXE I

LISTE DES MANDATS SOCIAUX EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES

1. Monsieur Patrice THIRY, Président-Directeur Général

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Président	- PROWEBCLUB (SAS)
Gérant	- 5HM

2. Monsieur Bertrand BERULLIER, administrateur

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Président	-
Administrateur	-
Gérant	-
Représentant légal	-

3. Monsieur Jacques ANDRE, administrateur

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Président	-
Administrateur	-
Gérant	-
Représentant légal	-

ANNEXE II

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(en euros)</i>					
SOCIETE PROWEBCE RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
NATURE DES INDICATIONS/PERIODES	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014
DUREE DE L'EXERCICE	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	396 604.6	396 604.6	396 604.6	397 485.2	397 485.2
Nombre d'actions émises	1 983 023	1 983 023	1 983 023	1 987 426	1 987 426
Nombre d'obligations convertibles en actions	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 663 548	11 376 189	54 199 332	68 355 131	91 677 589
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	696 511	1 768 425	2 815 870	4 913 114	6 638 035
Impôt sur les bénéfices	-335 143	-237 016	-466 676	-786 231	-1 525 918
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	361 368	1 531 409	2 349 194	4 126 883	5 112 117
Résultat après impôts, amortissements et provisions	304 948	964 526	1 698 772	2 684 273	3 777 127
Montant des bénéfices distribués	198 302	0	556 092	575 952	
Participation des salariés	204 705	4 730	281 718	425 144	842 889
Résultat des opérations réduite à une seule action					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	0.18	0.77	1.18	2.08	2.57
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0.15	0.49	0.86	1.35	1.90
Dividende attribué à chaque action (en €)	0.1	0.0	0.1	0.2	0.4
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	142	122	147	237	265
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 512 883	4 330 968	6 546 733	7 682 129	8 559 981
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 158 848	2 098 558	3 044 695	3 537 034	3 721 253

ANNEXE III

TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

- **Délégations en cours**

DATE DE L'AGE	MONTANT MAXIMUM	DUREE	OBSERVATIONS
8 juin 2012	10 % du capital social	38 mois	Délégation à l'effet de procéder à l'attribution de stock-options au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des membres du personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 I du Code de commerce, ou de certains d'entre eux.

- **Utilisation des délégations au cours de l'exercice**

Néant.